

## Domaine Santé

## Filière Soins Infirmiers

## Discipline infirmière et développement professionnel (DIDP3)

**1. Caractéristiques du module**

Code : S.SI.371.2002.F.24      Degré d'études : ☒ Bachelor    ☐ Master  
 Année académique : 2025-2026      Année d'études : ☐ 1<sup>ère</sup>    ☒ 2<sup>ème</sup>    ☐ 3<sup>ème</sup>      Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire    ☐ Module à option obligatoire    ☐ Module facultatif  
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre    ☐ Module sur 2 semestres  
☒ Semestre d'automne    ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français    ☐ Allemand    ☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

**2. Pré-requis**

☐ Avoir validé le/les modules :    ☐ Avoir suivi le/les modules :    ☐ Pas de prérequis    ☐ Autres :

**3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés**

Références :  
 Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.  
[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)  
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).  
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

**Apprentissages critiques****AXE 2 : Prévention et promotion de la santé (rôle de promoteur de la santé et rôle d'expert)**

- Mobiliser une analyse critique des déterminants de santé pour planifier des interventions infirmières pertinentes en promotion de la santé dans différents contextes de soins.
- Intégrer de manière contextualisée les modèles infirmiers de Pender et Gottlieb pour construire une démarche de soins personnalisée, centrée sur les ressources du patient.
- Intégrer les ressources du système de santé et les apports interdisciplinaires pour planifier des interventions de santé en partenariat avec les patient-e-s et leurs proches.
- Développer une posture réflexive sur sa pratique en lien avec la promotion de la santé, en questionnant les effets de ses actions sur l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes.

**AXE 4 : Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient-e-s (rôle de collaborateur)**

- Participer activement aux décisions de soins en argumentant ses interventions à partir de données cliniques et scientifiques.
- Développer une posture réflexive et collaborative au sein de l'équipe, en intégrant la délégation comme pratique professionnelle partagée et encadrée.
- Mobiliser les ressources de l'équipe interprofessionnelle et du patient pour co-construire des actions de soins concertées, dans une logique de partenariat

**AXE 5 : Développement professionnel (rôle professionnel)**

- Adopter une posture professionnelle intègre, critique et respectueuse de la dignité humaine, en intégrant les enjeux éthiques et déontologiques.
- Intégrer les savoirs issus de la pratique et de la littérature scientifique dans une perspective d'EBP et de développement continu.
- Participer à la construction et au partage des savoirs infirmiers (recherche, colloques, formation).
- Ajuster sa pratique en fonction des évolutions du contexte professionnel, sociétal et environnemental

**Compétences visées**

*Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.*

**Rôle d'expert-e**

- **A1** : Elles assument la responsabilité des prestations de soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation, palliatifs, en phase terminale et en promotion de la santé durant toutes les étapes de la démarche de soins. Elles interviennent à toutes les périodes de la vie et à tous les âges et assurent, à chaque instant, la sécurité des patients/clients et la dignité de la personne.
- **A3** : Elles soutiennent l'autogestion des patients/clients en fonction de leurs besoins respectifs. Elles les conseillent et les accompagnent dans la promotion de la santé et la prévention ainsi que dans l'autogestion de leur maladie et de ses traitements, en se basant sur les connaissances scientifiques actuelles et en respectant les principes éthiques de la profession.
- **A4** : Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.
- **A6** : Elles créent une relation de confiance avec les patients/clients et adoptent avec discernement, durant toutes les étapes de la démarche de soins, une attitude empathique, bienveillante, non jugeante et adaptée à leurs besoins.

**Rôle de collaborateur-trice :**

- **C1** : Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- **C3** : Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.

**Rôle de promoteur-trice de la santé**

- **E1** : Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.
- **E2** : Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- **E4** : Elles contribuent au développement et à l'amélioration de mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Elles initient des actions de promotion de la santé et de prévention, tout en étant conscientes de l'importance de ces dernières dans le cadre de leur activité.

**Rôle de professionnel-le**

- **G1** : Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.
- **G2** : Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable

---

#### 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

---

##### Contenus

En fil rouge dans tous les axes du module : La médecine intégrative

##### AXE 2 : Prévention et promotion de la santé

- Approche de Soins Fondée sur les Forces de Gottlieb : chapitre 5 : qualité des forces (Gottlieb, 2014)
- Modèle de promotion de la santé de Nola Pender (Pender et al., 2019)
- Médecine intégrative (OMS, 2013)
- Démarche de soins selon Gottlieb et démarche de promotion de la santé de Nola Pender

##### AXE 4 : Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient-e-s

- Identification de la problématique éthique et pose du dilemme éthique
- Argumenter une démarche qualité des soins et sécurité des patients au travers d'une DDS
- Communication orale et écrite : Participation asynchrone à une conférence de type congrès enregistrée et débat de cette conférence lors d'une table ronde

##### AXE 5 : Développement professionnel

- DAP (posture réflexive, positionnement professionnel dans une posture réflexive et variée, posture affirmée d'apprenant) : carnet de bord, accompagnement, intervision avec pairs
- Travail autour du concept de délégation et jeux de rôle (Barrow & Sharma, 2018)
- Développement de la culture scientifique en participant à un Journal Club

##### Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours ex-cathédra et mise à disposition des cours enregistrés, séminaires, exploitation de supports multimédia, Moodle HES-SO, lectures d'articles, visionnage de conférence, activités pédagogiques préparatoires aux enseignements du module. Les enseignements peuvent être délivrés en présentiels et/ou en distanciels.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), comme ChatGPT ou d'autres outils, peut être mobilisée à des fins pédagogiques dans le cadre du module. Les enseignant-e-s peuvent y recourir ponctuellement pour illustrer certains contenus, en rendant compte de manière explicite de leur utilisation, y compris par une citation rigoureuse des sources. Les étudiant-e-s peuvent également intégrer ces outils dans leur processus d'apprentissage, dans le respect des principes de transparence, de rigueur et de vérification des contenus générés, conformément aux Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement. (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>) .

##### Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant-e est tenu-e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

\* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

\*\*En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

\*\*\*En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

\*en fonction du module

\*\*en fonction des activités de contrôle continue

\*\*\*si le rattrapage est différent de l'examen

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

**Initial**

L'évaluation du module repose sur trois modalités :

- A. Un examen écrit individuel sur table d'une démarche de soins opérationnelle
- B. Un oral lors du dernier séminaire Journal Club : Evaluation individuelle de la participation selon la grille de participation et de positionnement professionnel
- C. Travail évalué du DAP

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul fait à partir des notes locales obtenues aux points A, B et C.

Période : Semaine 4 pour le Journal Club, semaine 7 pour l'examen écrit.

**Remédiation**

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : examen oral individuel portant sur une démarche de soins selon Gottlieb
- Période : semaine 27

**Répétition**

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

---

**6. Bibliographie principale**

---

- Barrow, J. M., & Sharma, S. (2018). Five rights of nursing delegation. In *StatPearls*. StatPearls Publishing.  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK537684/>
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (4e édition ed.). Montréal (Québec) Canada : Chenelière éducation.
- Gottlieb, L., & Gottlieb, B. (2014). *Les soins infirmiers fondés sur les forces : la santé et la guérison de la personne et de la famille*. De Boeck.
- Organisation mondiale de la Santé. (2013). *Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle. 2014-2023*.  
[https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/95009/9789242506099\\_fre.pdf](https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/95009/9789242506099_fre.pdf)
- Pender, N. J., Parsons, M. A., & Murdaugh, C. L. (2019). *Health promotion in nursing practice* (8th ed.). Pearson
- Pepin, J., Ducharme, F., & Kérouac, S. (2017). *La pensée infirmière*, 4e édition (Chenelière Éducation). Laval, Québec:(sn).
- Plan d'études cadre 2022, Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers ( PEC 22, 2022)  
[https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/inline-files/pec\\_2022\\_soinsinfirmiers\\_def.pdf](https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/inline-files/pec_2022_soinsinfirmiers_def.pdf)

---

**7. Responsable(s) de module**

---

Responsable(s) : Darnac Célia

Equipe pédagogique : enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 8 septembre 2025 par

Walter Zecca  
Co-responsable de filière